



A propos de la représentation de Pérois au conseil de Métropole.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux.

Comme vous le savez tous, les règles du conseil de Métropole octroient à Pérois 2 sièges de conseillers communautaires issus du groupe majoritaire élu par les Péroliens.

Malheureusement les règles sont ainsi faites que Pérois est une commune trop petite pour que l'opposition au groupe majoritaire, également élue par les Péroliens, ne puisse siéger.

Comme lors du mandat précédent, l'un des deux élus de Pérois au conseil de Métropole ne fait plus partie du groupe majoritaire et décide seul de conserver son poste pour y représenter Pérois.

Les raisons de son désaccord avec le groupe majoritaire nous importent peu, mais nous ne pouvons que nous interroger sur la légitimité démocratique de cette situation, tout comme nous nous étions interrogés sur le cas de Mme Gianiel lors du mandat précédent.

- Quelle légitimité démocratique a Mme Conte Arranz pour nous représenter au conseil de Métropole ?
- Mme Conte Arranz a-t-elle été élue en son nom propre ou parce qu'elle faisait partie de la liste « Ensemble pour Pérois » - La réponse est bien sûr dans la question.
- Mme Conte Arranz, élue sur le programme du groupe majoritaire, ne peut en aucun cas représenter les groupes d'opposition élus et ne représente donc plus qu'elle-même au conseil de Métropole sans aucune légitimité électorale – ce qui pose pour nous un problème de déontologie démocratique flagrant.

S'ajoute à ce problème éthique, une conséquence significative en termes d'utilisation de nos deniers publics, la Métropole versant environ 1000 € d'indemnités mensuelles à chaque conseiller communautaire – Une conséquence qui, nous l'espérons, n'est pas une cause du maintien répété des élus de Pérois ayant perdu toute légitimité démocratique.

Pour vous donner un ordre d'idée, si Mme Conte Arranz ne démissionne pas de son poste d'ici la fin du mandat, c'est environ 66 000 € d'argent public qui lui sera attribué pour ne représenter qu'elle-même à la Métropole.

Mme Gianiel ayant adopté la même attitude lors du mandat précédent, c'est environ 48 000 € qui lui ont été versés dans les mêmes conditions.

Sur les deux mandats, c'est ainsi 114 000 € d'argent public qui seront versés à des élus qui ne représentent plus aucun électeur Pérolien.

Concertation, Transparence et Ethique sont trois valeurs essentielles sur lesquelles nous voulons construire un renouveau démocratique au sein de notre commune.

Notre question est donc simple et s'adresse à Mme Conte Arranz.

Avez-vous l'intention de démissionner de votre poste de conseillère communautaire ?

Cathy Prost – Pérois Démocratie Citoyenne